



Service des Aides
tél. 05 56 01 83 40
ou 05 56 01 83 29

ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE (WE ET VACANCES)

8 heures maximum par jour

$\square - 4 \text{ ans} / \square + 4 \text{ ans}$

Prestation de service & aide directe

... SEMESTRE 20..

Coordonnées et n° de la structure

N° Structure : 33A.....

Document à faire parvenir à la M.S.A :
1^{er} semestre au plus tard le **31 juillet 20..**
2^{ème} semestre au plus tard le **31 janvier 20..**

[illegible]

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fausses déclarations (Art. L554-1 du Code de la Sécurité Sociale, Art.150 du Code Pénal). L'organisme débiteur des prestations familiales peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (Art. L583-3 du Code de la Séc. Sociale).

Signature et cachet du Directeur le ____/____/____